Mairie de SERRALONGUE
66230
Téléphone: 04.68.39.61.34
email: serralongue@wanadoo.fr

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MAI 2025

Le conseil municipal de la commune de Serralongue s'est réuni le mercredi 7 mai 2025 à 17h30 à la salle Hubert TENAS.

Ordre du jour - Présents - Absents – Procurations - Quorum

Ordre du jour :

- Création d'un emploi permanent (délibération),
- Modification du tableau des effectifs (délibération),
- Tarifs des concessions funéraires (délibération),
- Réflexion sur la prise en charge des frais de la SACEM,
- Rapport annuel du SPANC 66,
- Points d'Apports Volontaires – propositions d'emplacement,
- Questions diverses

Etaient présents :
Nadia GUYAUX, Philippe JUANOLA (Maire), Machteld LEMPENS, Peter PETERSEN, Eve ROIG, Richard TENAS, Corinne TESSIER

Absents excusés :
Virginie VERRIER,
Ilhem BELOULHI

Désignation d'un secrétaire de séance : Richard TENAS

Approbation de la note de synthèse du 4 avril 2025 à 17h30

Exposé du rapporteur :

Mr Le Maire indique que les membres du Conseil Municipal avaient tous été destinataires de la note de synthèse de la séance du 4 avril 2025 à 17h30.
Il questionne l'assemblée afin de savoir si des membres du Conseil Municipal souhaitent solliciter des rectifications et/ou modifications sur le document en question.

Ceci étant dit et entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- **Adopte le procès-verbal de la séance du vendredi 4 avril 2025 à 17h30**

DÉLIBERATIONS

Rapporteur : Mr Le Maire

Délibération n° 16-2025 Création d'un emploi permanent

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.313-1 ;

Considérant qu'il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique compétent.

Considérant qu'en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, les collectivités peuvent recruter, en application des articles L.332-8, L.332-13 et L.332-14, du code précité, un agent contractuel de droit public.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 7 mai 2025 ;

Considérant que les besoins du service nécessitent la création d'un emploi permanent d'agent des interventions techniques polyvalent en milieu rural ;

Le Maire propose à l'assemblée :

 La création d'un emploi permanent d'agent des interventions techniques polyvalent en milieu rural à temps à raison de 35/35èmes. À ce titre, cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux, au grade d'adjoint technique territorial relevant de la catégorie hiérarchique C.

 L'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes :

• Entretien et réparation de la voirie communale, des espaces publiques et de l'aire de jeux,

• Entretien et mise en valeur des espaces verts, espaces naturels et du cimetière (débroussaillage et désherbage manuel)

• Réalisation de petits travaux d'entretien et d'amélioration du patrimoine bâti de la commune

• Viabilité hivernale (déneigement, salage)

• Entretien courant des matériels, outillage et engins

• Participer aux préparatifs techniques et organisationnels des évènements culturels et sportifs (sécurité -pose des barrières panneaux de signalisation-montage et démontage des tentes)

• Application des règles de santé et de sécurité au travail

• Application des règles de sécurité des usagers

 La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.

 Le poste pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public en application des articles L.332-8, L.332-13 et L.332-14 du code général de la fonction publique. Le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

 La modification du tableau des emplois à compter du 07 mai 2025,

Intervention :

Le Conseil Municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des

membres présents décide :

 De créer au tableau des effectifs un emploi permanent à temps complet d'un agent des interventions techniques polyvalent en milieu rural au grade d'adjoint technique territorial relevant de la catégorie hiérarchique C, du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux à raison de 35h semaine. Cet emploi pourrait être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application des articles L.332-8, L.332-13 et L.332-14 du code général de la fonction publique. Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2ème alinéa de l'article L.332-14 du code général de la fonction publique, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'ait pu aboutir.

 Monsieur le Maire est chargé de recruter l'agent affecté à ce poste.

 Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Délibération n°17-2025 tableau des effectifs

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois.

Vu les besoins du service, Monsieur le Maire propose de procéder :

- à la création d'un emploi permanent d'agent des interventions techniques polyvalent en milieu rural ;
- à la création d'un emploi de rédacteur territorial

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 7 mai 2025 comme suit :

FILIERE TECHNIQUE :	
Grade : Agent de Maitrise	**Effectif : (supprimé)**
Grade : Adjoint Technique	Effectif **:** 01
FILIERE ADMINISTRATIVE :	
Grade : Rédacteur Territorial	**Effectif : 01 création**
Grade: Adjoint Administratif Ppal de 1ère Classe	**Effectif : (supprimé)**
Grade: Adjoint Administratif principal de 2ième Classe (30/35ème)	Effectif : 01
CONTRACTUEL :	
Agent polyvalent d'entretien (20/35ème)	***Effectif : (supprimé)***
Agent d'accompagnement à l'éducation de l'enfant (31/35ème)	Effectif : 01
Agent des interventions techniques polyvalent en milieu rural	**Effectif : 01 création**

Intervention :

Monsieur le Maire précise que ces modifications du tableau des effectifs est lié au départ à la retraite de Jean François ROUSTANY et à la réussite de l'examen de rédactrice par Delphine BUSQUETS.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- **ACCEPTE** la création d'un emploi de rédacteur territorial ;
- **ACCEPTE** la création d'un emploi d'agent des interventions techniques en milieu rural

- **ADOPTE** la modification du tableau des effectifs ainsi proposés.
- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal 2025.

Délibération n°18-2025 Tarif des concessions funéraires

	Caiser funéraire	Casier cinéraire	Concession en terre	concession caveau (6m²)
tarif 2025	**1 750 €**	**600 €**	**200 €**	**2 000 €**
concession	**perpétuelle**	**perpétuelle**	**cinquantenaire**	**perpétuelle**

Intervention :

Le règlement du cimetière sera modifié en intégrant les tarifs votés en 2025 et les durées des concessions.

Les concessions actuelles (ancien cimetière) restent perpétuelles.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- **ACCEPTE** le prix des concessions du nouveau cimetière
- **ACCEPTE** la durée des concessions du nouveau cimetière

SANS DÉLIBÉRATIONs

- Réflexion sur la prise en charge des frais SACEM :

  Budget 2025 : 750 €

  Les différentes réflexions :

  - La commune reste sur la prise en charge des 750 € mis au budget (à répartir entre les associations)
  - Partenariat AMF : cachets des artistes pris en charge par la mairie (attente de réponse du contrôle de légalité): 348 € de frais de SACEM
  - Pris en charge de l'intégralité frais SACEM et SPRE par la municipalité
  - Prise en charge des frais de SACEM pour les manifestations ouvertes au public sans entrée payante dans la limite pour 2025 du budget de 750 €.

Une délibération sera prise au prochain conseil municipal mais en attendant pour les prochaines festivités de 2025 il appartient aux associations de déclarer à la SACEM.

- Rapport annuel du SPANC 66

- Points d'Apports Volontaires :

Une étude a été réalisée par la CCHV avec proposition d'emplacement ; la commune souhaite conserver les points d'apports au village (2) , Galdares, le Grau et Can Guillamou.

QUESTIONS DIVERSES

- **Peter PETERSEN :** où en est-on du déploiement de la fibre ➔ il s'agit d'une compétence départementale et le déploiement est visible sur le site numérique66 et renseigner son adresse postale.
- **Nadia GUYAUX :** l'engagement 0 phyto doit être fait avant le 31/05/2025
- **Corinne TESSIER :** Affichage de publicité privée choquante sur le panneau d'affichage Conseil Départemental
- **Machteld LEMPENS :**
    - Date de passage de l'épareuse sur la route des Masots ➔ le fauchage des routes est prévu fin Mai début juin
    - Reste t-il du copeau de bois => oui il reste du broyat sur le terrain communal au-dessus de l'aire de pique-nique ; les administrés peuvent aller se servir avec parcimonie
    - Bulletin municipal d'été à préparer ➔ réunion de la commission communication à planifier
- **Eve ROIG :**
    - La responsable de la DRAC culture 11-66 a été reçue en mairie ; soutien total au micro festival
    - Réunion du Pays d'art et d'histoire à OLOT avec vote du budget ; la vocation est basée sur le tourisme
    - Forum culture du département avec prise de contact par rapport au programme Ville et village d'avenir ; possibilité de subvention pour des tiers lieux, un rendez vous est prévu le 18/06 avec PPM (Pays Pyrénées Méditerranée, l'état et la Poste)
    - Courrier du Sydel 66 qui propose un appel à candidature pour le label terre d'innovation ; en lien avec l'éclairage public, transition énergétique, cadre de vie, mobilité décarbonée
- **Richard TENAS :**
    - Implantation des cuisines de l'hostal à modifier avec présence d'un lave-vaisselle mais sans micro-ondes encastré
    - Engagement des consultations pour finalisation des appartements de l'hostal de Cabrenç : réunion à prévoir en Mai / consultation juin/juillet pour début des travaux septembre
- **Philippe JUANOLA :**
    - Visite du préfet confirmée le mardi 01/07 à 11h
    - Stationnement rue du village rue abdon Poggi : on vous remercie par avance de faire preuve de civisme
    - Voirie : la rue Abdon Poggi et la route de Can pelat ont été mise au budget ; l'analyse des réseaux souterrains a été demandée par les entreprises. Si la rue du village ne peut pas être faite dans l'immédiat, une autre route sera priorisée.
    - Réussite du repas des Ainés avec 32 personnes et une belle journée conviviale et animée.

- Félicitation à l'association des amis du musée pour l'inauguration du musée René MAGNA Arts et Traditions Populaires ; remerciements particuliers à Bernard pour son implication à l'église Saint Marie.
- Une demande de main courante a été faite par rapport au plaçot de l'église.

AGENDA

- Cérémonie du 08/05/2025 à 11h
- Prochain conseil municipal le 6 juin à 17h15
- Réunion commission travaux à planifier en troisième semaine du mois de Mai
- Réunion commission communication à planifier en troisième semaine du mois de Mai
- Invitation des conseillers au Concert de l'Orféo et de l'ensemble vocal du Vallespir le 17/05 à 14h à la salle de l'avenir.